



**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes
Séance du vendredi 8 avril 2016**

N° 009 D 08.04.2016

Le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes s'est réuni en séance plénière ordinaire le vendredi 8 avril 2016 sur convocation de madame la présidente Lise DUMASY.

Point à l'ordre du jour :

4.4 Prise en charge par l'UGA des frais financiers des paiements par mandat-cash

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité des moyens de paiement, l'établissement essaie de limiter au maximum les encaissements en espèces ; la réglementation par ailleurs ne lui autorise à encaisser en espèces que les sommes inférieures à 300 €.

Considérant que dans ce cadre, il est proposé que l'université prenne en charge les frais financiers liés aux paiements par mandats cash, afin de ne pas augmenter les charges pour les étudiants qui n'ont pas de chèquiers ou de cartes bancaires.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes adopte à l'unanimité de ses membres présents et représentés la proposition de prise en charge des frais financiers liés aux paiements par mandats cash.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Membres représentés : 10
Nombre de votants : 35
Voix pour : 35

Publié le : 28/04/16

Transmis au Rectorat le : 28/04/16

Fait à St-Martin -d'Hères, le 13 avril 2016

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur général des services,
Pour la Présidente
et par délégation

Le Directeur général des services
Joris Benelle

Joris BENELLE